



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,  
de la Légalité  
et de l'Environnement**

**Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité**

Affaire suivie par : Sylvie HUYNH VAN PHUONG

Tél: 04 84 35 42 22

[sylvie.huynh-van-phuong@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:sylvie.huynh-van-phuong@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Courrier n° 187

LRAR 2C16958346978

Marseille, le - 8 AOUT 2024

**Le préfet des Bouches-du-Rhône**

à

Madame la présidente de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence  
BP 48014  
13567 Marseille cedex 02

**Objet :** Arrêt des comptes du budget annexe « crématorium Métropole »

**Réf. :** - délibération FBPA-033-16484/24/CM du 27 juin 2024  
- votre courrier du 26 juillet 2024

**P.L. :** 1 arrêté

Par délibération n° FBPA-033-16484/24/CM, le conseil métropolitain a prononcé la dissolution du budget annexe « crématorium Métropole » au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Comme suite à cette fin d'exploitation et conformément aux termes des articles R. 2221-16 et R. 2221-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous m'avez adressé par courrier cité en référence le projet de compte administratif de l'exercice 2023.

Conformément aux dispositions précitées et après examen du projet transmis, j'ai pris un arrêté daté de ce jour prononçant l'arrêt des comptes de cette régie.

Vous en trouverez un exemplaire annexé à la présente.

Il appartient désormais au conseil métropolitain d'adopter les délibérations utiles pour se conformer à cet arrêté préfectoral, telles que rappelées dans mon courrier du 22 juillet 2024.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
  
Cyrille LE VELY